



Le nouveau propriétaire ne vient pas chercher son bateau

Par **pixel1819**, le **13/08/2013** à **20:54**

Bonjour rnj'étais propriétaire d'un bateau, qui a été vendu il y a un an et demi. L'acheteur est décédé 08 jours après l'achat sans être venu récupérer le bateau mais en ayant mis les papiers du bateau à son nom. rnSuite à un problème d'héritage, la mère du défunt nous a demandé de garder le bateau provisoirement. Etant sous tutelle, c'est donc une des cousines qui est l'héritière légitime du bateau. Mais il ne sont pas encore venu chercher le bateau malgré plusieurs relances. rnrnQue dois je faire car il m'importune dans mon jardin? Il n'est plus assuré. rnS'agit t-il d'un squat ? Car les héritiers ne me paient pas de gardiennage. rnComment me débarrasser du bateau ? rnAi je le droit de déposer le bateau moi même dans un dépôt vente ou alors devant chez eux? rnCela fait un an que ca dure, je n'en peux plus. rnMerci de vos réponses.

Par **pat76**, le **16/08/2013** à **16:52**

BonjourrrnrnVous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous mettez en demeure la personne héritière du bateau de venir le chercher au plus tard dans les 8 jours à la réception de votre lettre. Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction vous serez dans l'obligation de mettre le bateau dont vous n'êtes plus propriétaire, sur la voie publique et de signaler le fait à la gendarmerie.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.